



Fédération SUD Santé Sociaux

Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Monsieur Jean-Christophe COMBE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie
et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du Plein emploi et de
l'Insertion
Hôtel du Châtelet,
127 Rue de Grenelle 75007 Paris

Paris, le 15 novembre 2022

Objet : Préavis de grève SUD Santé-Sociaux à partir du 27 novembre 2022 au 1^{er} Décembre 2022.

Messieurs les Ministres,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national du 27 novembre 2022 au 1^{er} Décembre 2022 de 00 heure à 24 heures.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- L'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social, chargées d'une mission de service public et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public.

- Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.

- L'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,

- Aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.



Il s'étend également aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Pour l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge de la population

Pour l'amélioration de nos conditions de travail

Pour retrouver du sens à nos missions

Nos revendications portent sur :

- L'attribution immédiate et SANS EXCEPTION des 183 euros pour tous les exclu-e-s des accords SEGUR et LAFORCADE.
- Un salaire net minimum à 1700€.
- Une augmentation conséquente des rémunérations de 400 € net/mois pour toutes et tous dans le privé comme dans le public.
- Une convention collective commune de haut niveau, y compris pour la branche de l'aide à domicile
- Contre l'individualisation de nos carrières, la course à la rentabilité.
- Contre les salaires au mérite comme dans le projet des organisations patronales
- Des moyens adaptés aux besoins et au bon fonctionnement de nos structures (Conseil départemental, ARS, Etat)
- Dans le public comme dans le privé, l'embauche de professionnels formés, en nombre suffisant et des conditions de travail qui préservent le sens de nos interventions, une prise en charge de qualité des usagers de nos services, notre santé tant physique que psychique.
- L'abandon de SERAPHIN PH et de toute forme de tarification à l'acte dans notre secteur
- Pour la rémunération de tous les étudiant-es et travailleurs-eu-ses en formation et l'augmentation des capacités de formations dans les secteurs du sanitaire, social, médico-social et de l'animation. La création d'un véritable statut pour les étudiants en travail social pour éviter leur précarité et la mise en péril de leur formation
- Pour l'arrêt de la répression aveugle des contestataires et des lanceuses et lanceurs d'alerte, seule réponse d'un État policier aux abois.

Nous refusons d'être un outil de contrôle social, nous dénonçons l'évolution de l'éducatif vers le répressif et nous nous mobilisons pour un travail social émancipateur.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
Jean-Marc Devauchelle

